

Enseignant ou enseignante ressource EVAR.

Textes de référence

- [Bulletin officiel n°6 du 6 février 2025](#)
« Programme d'éducation à la sexualité – Éduquer à la vie affective et relationnelle à l'école maternelle et à l'école élémentaire (...) »
- [Circulaire du 4 février 2025](#) – Mise en œuvre de l'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité.
- L'article L.312-16 du Code de l'éducation.

Cadre général

L'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR) constitue un enseignement obligatoire inscrit dans les missions de l'École. Elle participe à la formation du futur citoyen en favorisant le respect de soi et des autres, l'égalité entre les filles et les garçons, la prévention des violences et le développement des compétences psychosociales.

À l'école maternelle et élémentaire, les apprentissages portent sur la vie affective et relationnelle ; les questions liées à la sexualité ne sont pas abordées dans le 1er degré.

L'EVAR s'inscrit dans une démarche éducative globale articulée avec :

- le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- le parcours éducatif de santé ;
- l'enseignement moral et civique ;
- la politique de protection de l'enfance ;
- la promotion du bien-être et du climat scolaire.

Profil du poste

Mission

Sous l'autorité fonctionnelle de l'IA-DASEN et de l'IEN adjoint chargé du 1er degré, l'enseignant ou l'enseignante ressource EVAR contribue à la mise en œuvre de la politique départementale d'éducation à la vie affective et relationnelle dans les écoles maternelles et élémentaires.

L'enseignant ou enseignante chargé de mission s'attachera plus particulièrement aux dossiers suivants :

- conseiller et accompagner les équipes de circonscription et les écoles dans la mise en œuvre de l'éducation à la vie affective et relationnelle ;
- concevoir et animer des actions de formation à destination des personnels du premier degré ;
- développer les partenariats avec les acteurs institutionnels, associatifs et sanitaires ;
- élaborer et diffuser des ressources pédagogiques adaptées aux besoins des équipes ;
- assurer une veille pédagogique et réglementaire dans le domaine de l'éducation à la vie affective et relationnelle ;
- participer aux travaux relatifs du groupe départemental EPSA.

Compétences et qualités requises

Compétences professionnelles

Le poste requiert :

- une connaissance approfondie des textes réglementaires relatifs à l'EVAR ;
- des compétences pédagogiques et didactiques reconnues dans le 1er degré ;

- une bonne connaissance du développement psychoaffectif de l'enfant ;
- une maîtrise des enjeux liés :
 - à l'égalité filles-garçons ;
 - à la prévention des violences ;
 - à la lutte contre les discriminations ;
 - aux compétences psychosociales ;
- une capacité à concevoir des outils pédagogiques et des supports de formation ;
- une maîtrise des outils numériques et des outils de communication professionnelle.

Capacités relationnelles

- aptitude au travail en équipe et en réseau ;
- capacité d'écoute et posture bienveillante, sécurisante et non jugeante ;
- aptitude à accompagner les équipes dans des situations sensibles ;
- capacité à animer des groupes de travail et des formations ;
- qualités relationnelles favorisant le dialogue avec les partenaires et les familles ;
- respect de la confidentialité et discrétion professionnelle.

Qualifications requises

Une expérience dans le domaine de la formation continue est appréciable.

Contexte administratif

Situation administrative

Poste à mi-temps.

L'enseignant ou enseignante chargé de mission EVAR reçoit une lettre de mission et transmet un bilan annuel de fonctionnement à Madame l'IA-Dasen sous couvert de l'IEN, adjoint chargé du 1er degré.

Nomination

Nomination par l'Inspectrice d'académie, Directrice académique des services de l'Éducation nationale du Maine-et-Loire après avis d'une commission départementale.